

Le Vildéen

Magazine d'information municipale



N° 2
2014

Mot du Maire



Après quelques semaines de repos, les élus et les services de la commune ont repris leurs activités, en intégrant les nouvelles données imposées par les services de l'état. Parmi celles-ci, il y a la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec les temps d'activités périscolaires qui ont été bien préparés et adoptés par l'ensemble des acteurs

de l'école. S'il est encore trop tôt pour faire un bilan définitif de cette nouvelle organisation, on peut cependant dire qu'après quelques ajustements, le fonctionnement est très satisfaisant et les enfants sont ravis de participer aux activités qui leur sont proposées. Un deuxième dossier sur lequel les élus planchent actuellement est plus stratégique puisqu'il s'agit de définir, au sein du pays et de l'intercommunalité, une stratégie de pays avec des orientations qui engageront notre commune pour les dix, vingt années à venir. Parmi les axes de réflexions on peut citer la mise en place probable d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ou encore la revitalisation des centres-bourgs avec l'intégration du foncier et du bâti. La disparition progressive de l'instruction des permis de construire au sein de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est déjà effective et se traduit par la création d'un service instruction au sein de Dinan-Communauté; à partir d'avril 2015 notre commune sera concernée par ce nouveau dispositif.

Parmi nos projets immédiats, il y a l'aménagement de la deuxième partie du bourg qui doit démarrer deuxième semaine d'octobre par l'effacement des réseaux, puis se poursuivre en février 2015 par la voirie et les espaces verts. Une réunion d'information aura lieu courant octobre prochain. Je vous rappelle une nouvelle fois que si nous voulons garder nos bâtiments en bon état et nos espaces publics propres, il en va de la responsabilité individuelle; rien de plus désagréable que de marcher sur les crottes de chiens laissées sur les trottoirs ou les espaces verts.

Bonne lecture.
Jean-Yves Juhel

Sommaire

>>> INFORMATIONS MUNICIPALES Comptes rendus des conseils municipaux

- Séance du 22 mai 2014 Page 3
- Séance du 12 juin 2014 Page 3
- Séance du 20 juin 2014 Page 3
- Séance du 17 juillet 2014 Page 4
- Séance du 18 septembre 2014 Page 4

>>> INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Recensement militaire Page 5
- Comité cantonal d'entraide Page 5
- Radar pédagogique Page 5

>>> ÉTAT CIVIL Page 6

>>> URBANISME

- Demande de déclaration préalable Page 6
- Demande de permis de construire Page 6

>>> TRAVAUX

- Placard classe CM1-CM2 Page 6
- Garage vélo Page 6

>>> AFFAIRES SCOLAIRES

- Pré-rentree Page 7
- Mise en place des TAP Page 7

>>> DIVERSES INFORMATIONS

- Service hebdomadaire Page 8
- Boculé, un village solidaire Page 8
- Joutes nautiques Page 8
- Mission Locale Page 8
- L'assurance maladie Page 9
- Zoom sur l'élagage Page 10

>>> VIE ASSOCIATIVE

- Arts et culture Page 12
- Cyclisme des élus Page 12
- Les cyclos Page 12
- Société de chasse Page 12
- L'association des randonneurs Page 13
- Le Comité des fêtes Page 13
- Le Club de l'amitié Page 13
- L'Amicale laïque Page 13
- Rance Poker Club Page 14
- Autour d'Emeric et d'Anthony Page 14
- École de Foot Page 15
- A.S.C. Vildé Seniors Page 15
- Agenda des événements Page 15
- Vie paroissiale Page 15

Horaires de la Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 17h
Mardi	fermé au public	
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	fermé au public
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h
Samedi	10h à 12h	fermé

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99

E-mail : mairievilde.guingalan@wanadoo.fr

Comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 22 mai 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.
Madame Nadège DAMIDE a été nommée secrétaire.

>>> TRAVAUX / ACHAT MOBILIER / DIVERS

■ 1. École primaire - achat de chaises

Le conseil municipal décide d'acheter vingt-cinq chaises pour les élèves de Grande Section, de CP et de CE1, et de retenir la proposition remise par la société Mobi bureau pour un montant de 1 002,00 euros H.T. soit 1 202,40 euros T.T.C.

■ 2. Achat d'une balayeuse désherbeuse

Le conseil municipal confirme la décision d'acheter une balayeuse désherbeuse et retient la proposition remise par la société Moto-culture Pièces Services de QUÉVERT pour un montant de 2 981,22 euros H.T. soit 3 577,46 euros T.T.C.

■ 3. Aménagement d'une salle de repos à l'école - installation électrique

Le conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'installation électrique pour une salle de repos à l'étage de l'école et retient la proposition de l'entreprise EPR de PLÉNÉE-JUGON pour un montant de 900,00 euros H.T. soit 1 080,00 euros T.T.C.

>>> NOMINATION DE DÉLÉGUÉS

Désignation des délégués communaux au sein des commissions communautaires de Dinan Communauté

Le conseil municipal désigne un élu communal titulaire et un suppléant par commission formée par le conseil communautaire de Dinan Communauté, à savoir :

Commission	Titulaire	Suppléant
Finances	Jérôme JUVAUX	Jean-Yves JUHEL
Environnement gestion des déchets	Marcel PIGEON	Gérard MIRIEL
Environnement eau et assainissement	Gérard MIRIEL	Marcel PIGEON
Développement économique	Jean-Yves JUHEL	Jérôme JUVAUX
Tourisme	Annie RÉHEL	
Sports	Philippe URO	Anne-Marie FOSSARD
Culture	Daniel JÉGO	Nadège DAMIDE

Séance du 12 juin 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents excusés : Philippe URO ayant donné pouvoir à Jérôme JUVAUX, Gérard MIRIEL.
Monsieur Marcel PIGEON a été nommé secrétaire.

>>> TRAVAUX / ACHAT MOBILIER / DIVERS

■ 1. Voies communales rue de la Vallée, Les Noëls, rue des Portes - attribution des travaux

Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux rue de La Vallée, Les Noëls et rue des Portes, et retient la proposition la mieux disante remise par la société Guillemot Infra Service de BROONS pour un montant de 6 685,20 euros H.T. soit 8 022,24 euros T.T.C.

■ 2. Aménagement d'un terrain multisports - travaux supplémentaires

a) Supplément de sable

Le conseil municipal décide de mettre 100 m² de sable supplémentaire autour du terrain multisports et retient la proposition de l'entreprise Guillemot Infra Service de BROONS pour un montant de 550,00 euros H.T. soit 660,00 euros T.T.C.

b) Mise en place de filets pare-ballons

Le conseil municipal décide d'acheter un filet pare-ballons et retient la proposition remise par l'entreprise NERUAL de COSSÉ-LE-VIVIEN pour un montant de 5 862,40 euros H.T. soit 7 034,88 euros T.T.C.

■ 3. École - aménagement d'un placard

Le conseil municipal décide d'aménager dans une classe un placard et retient l'offre remise par l'entreprise Eugène DENIS pour un montant de 1 081,70 euros H.T. soit 1 298,04 euros T.T.C.

Séance du 20 juin 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents excusés : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Philippe URO ayant donné pouvoir à René ROBERT, Daniel JÉGO ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL, Jérôme JUVAUX ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL.
Anne-Marie FOSSARD a été nommée secrétaire

>>> ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS À ÉLIRE POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Mise en place du bureau électoral

Monsieur Jean-Yves JUHEL, Maire, a ouvert la séance. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé que les trois délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les trois suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Suite au dépouillement, Monsieur le Maire a proclamé élus délégués: Jean-Yves JUHEL, Monique LEMOINE et Gérard MIRIEL et élus suppléants René ROBERT, Annie RÉHEL et Marcel PIGEON.

Séance du 17 juillet 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 10), Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Madame Anne-Marie FOSSARD a été nommée secrétaire.

>>> BÂTIMENTS COMMUNAUX ET MOBILIER

■ 1. École - achats divers pour la création de points de rassemblement

Le conseil municipal décide de l'achat de trois bancs et d'un tableau, de retenir la proposition remise par l'entreprise Mil-lenium Collectivités pour un montant de 495,86 euros H.T. soit 595,03 euros T.T.C.

■ 2. Mairie - Achat de drapeaux

Le conseil municipal décide de l'achat de mâts et de drapeaux à installer devant la Mairie et retient la proposition de l'entreprise Sedi Equipement pour un montant de 819,51 euros H.T. soit 983,41 euros T.T.C.

>>> FINANCES

■ 1. Assurance des risques statutaires Renouvellement du contrat-groupe avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour le contrat groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015.

■ 2. Recrutement en cas d'absence d'un agent communal ou d'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, en cas de surcharge temporaire de travail ou de besoin saisonnier, de l'autoriser à recruter une personne pour une durée limitée.

Il en profite pour rappeler qu'il était nécessaire d'employer un autre agent suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015. L'agent sera recruté à temps plein pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le conseil municipal décide de créer un emploi en contrat d'avenir à temps complet pour une durée de 36 mois, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires dans le cadre de ce recrutement et de l'autoriser à recruter une personne pour une durée limitée en contrat d'avenir ou en contrat à durée déterminée en cas de surcharge temporaire de travail ou de besoin saisonnier pendant toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le grade de l'agent occupant le poste de secrétaire de mairie était Attaché territorial. Il indique qu'il envisage de supprimer ce grade pour créer le grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal décide de créer le grade d'adjoint administratif territorial pour le poste de secrétaire de mairie.

■ 3. Avenants au contrat pour le copieur de l'école

Monsieur le Maire indique que les contrats pour le copieur de l'école étaient gérés par la commune de PLÉLAN-LE-PETIT dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Il explique que la scission du RPI aura lieu en juillet 2014 et qu'il

convient de récupérer les contrats avec la société Repro Conseil de SAINT-BRIEUC.

Le conseil municipal décide de continuer à faire appel à la société Repro Conseil de SAINT-BRIEUC et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats pour le copieur de l'école avec la société Repro Conseil de SAINT-BRIEUC.

Séance du 18 septembre 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absent excusé : Daniel JÉGO ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON
Marcel PIGEON a été nommé secrétaire.

>>> URBANISME

■ 1. Aménagement de la rue des Templiers dont la place de la Mairie et de la rue de la Commanderie deuxième tranche - demandes de subvention

Monsieur le Maire annonce que les travaux d'effacement des réseaux commenceront au mois d'octobre, pour une durée de deux mois; les travaux de voirie débiteront probablement en février 2015.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer des demandes de subvention et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt et à l'instruction desdites demandes d'aide financière.

Le conseil municipal confirme le projet d'effacement du réseau téléphonique rues des Templiers et de la Commanderie, approuve l'estimation du coût des travaux de câblage liés à l'effacement des réseaux France Télécom, s'engage à verser la subvention d'équipement sollicitée, soit 1 685,10 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant au syndicat départemental d'énergie d'effectuer les travaux d'effacement des réseaux sur le domaine public.

■ 2. Voie intercommunale la Grande Fontaine Attribution des travaux

Monsieur le Maire indique que la voirie de la Grande Fontaine est en très mauvais état. Monsieur PIGEON explique que la voirie concernée appartient aux communes de VILDÉ-GUINGALAN et de TRÉBÉDAN, elle est intercommunale.

Le conseil municipal décide d'effectuer ces travaux de voirie au lieudit La Grande Fontaine, retient la proposition remise par l'entreprise EVEN de PLEURTUIT pour un montant de 10 988,15 euros H.T. soit 13 185,78 euros T.T.C. et prend en charge 50 % des dépenses inscrites sur le devis présenté.

>>> FINANCES

■ 1. Accueil collectif de Mineurs Proposition de signature d'une convention avec la Communauté de Communes Plancoët Plélan

Madame FOSSARD rappelle que certains enfants de l'école de VILDÉ-GUINGALAN sont inscrits à l'accueil de loisirs situé à PLÉLAN-LE-PETIT. Elle explique que la Communauté de Communes laisse la possibilité à la commune de VILDÉ-GUINGALAN de régler la différence entre le tarif résident de la Communauté de Communes Plancoët Plélan (CCPP) et le tarif hors résident CCPP.

Madame FOSSARD rappelle que la commune prend en charge financièrement le transport des enfants vers l'accueil de loisirs de PLÉLAN-LE-PETIT, le coût annuel étant estimé à 2 100,00 euros H.T. soit 2 310,00 euros T.T.C.

Elle annonce qu'il y a actuellement 18 enfants domiciliés à VILDÉ-GUINGALAN inscrits à cet accueil. Si la commune prend en charge la différence entre les tarifs CCPP et hors CCPP, cela coûterait entre 3 000,00 et 4 000,00 euros à la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas signer de convention avec la Communauté de Communes Plancoët Plélan pour la participation financière à l'accueil de loisirs sans hébergement

situé à PLELAN-LE-PETIT. Une aide pourra être versée aux familles concernées, si elles en font la demande en mairie.

■ 2. Régies de recettes cantine et garderie.

Proposition de mise en place des prélèvements automatiques. Demande d'affiliation

Le conseil municipal valide la mise en place du prélèvement automatique pour que cela devienne un nouveau moyen de paiement des factures de cantine et de garderie, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès de la Trésorerie pour obtenir l'attribution d'un identifiant Créancier SEPA et prend note que, en cas de rejet, la commune sera facturée 0,06 euro par rejet.

Informations administratives



Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en **septembre, octobre, novembre, décembre 1998** doivent se faire recenser à la mairie **au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans**, soit respectivement en **septembre, octobre, novembre, décembre 2014**.

>>> POURQUOI ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

>>> QUAND ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.

>>> COMMENT ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Comité cantonal d'entraide



Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Les différents services proposés :

- L'aide aux personnes âgées ou handicapées (le service fonctionne 7 jours/7)
- L'aide aux familles (ménage, repassage...)
- La garde d'enfants
- Le portage de repas (il fonctionne 7 jours sur 7 en liaison chaude, livraison le midi d'un repas complet)
- La téléalarme (le système de téléassistance se compose de 2 parties, un transmetteur et un médaillon ou bracelet étanche. Le transmetteur se branche sur votre prise téléphone et sur une prise secteur)
Ce service permet de converser sans avoir à décrocher le téléphone et d'assurer ainsi une sécurité des personnes à leur domicile.
- La boîte à clés (est l'endroit le plus sûr pour ranger et partager vos doubles de clés avec votre entourage. Définissez votre propre combinaison, code à 4 chiffres)

Pour tous renseignements, contactez-nous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
4, rue des Rouairies, BP 10 - 22980 PLELAN-LE-PETIT
Tél : 02.96.27.67.50 - Fax : 02.96.27.09.99
cce.plelanlepetit@wanadoo.fr

Radar pédagogique, Rue de Dinan

Suite à la demande auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et en accord avec le Conseil Général, un radar pédagogique a été installé route de Dinan du 07 au 28 juillet 2014.

Le bilan de l'opération indique que la vitesse moyenne des véhicules s'élève à 66 km/h sachant que la vitesse est limitée à 70 km/h; 15% des usagers dépassent la vitesse de 78 km/h. Il y a environ 2 800 véhicules par jour qui circulent sur cette voie (estimation effectuée par le Conseil Général).

NAISSANCES

Le 07/05/2014	Mathis VEILLET	52 bis Coavou
Le 13/05/2014	Milévann BUZON MAILLARD	14 A rue des Clossets
Le 24/06//2014	Camille KERLEAU	La Croix Moy
Le 07/07/2014	Camille ADAM	7 rue de l'École
Le 23/08/2014	Kayna CANO-PEREZ	14 C rue des Clossets
Le 09/09/2014	Nolan BOURRE	7 rés. des Hortensias
Le 15/09/2014	Kayna BROUSSADIER	5 impasse de l'Orme

MARIAGE

Le 21/06/2014	DESMARETS Antoine MORGAN-SMITH Véronique	Viel
Le 12/07/2014	LEBRUN Lionel CALVEZ Gwennaëlle	29 résidence des Hortensias
Le 13/19/2014	LAGRANGE Didier PAPAI Lydie	6 A route de Guyac

DECES

Le 01/09//2014	PICOT Odette	14 Les Noëls
Le 03/09/2014	LOYENS Patrick	1 rue du Porche

Urbanisme

DEMANDE DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
06/05/2014	LE JEUNE Stéphane	7 résidence des Camélias	Pose d'un portail et d'une clôture
26/05/2014	LEROY-BERTHET Annick	32 Le Boculé	Extension de la maison d'habitation
28/05/2014	TRONEL Jean-Claude	1 Les Molières	Pose panneaux photovoltaïques
04/06/2014	JUHEL Jean-Yves	26 route de Dinan	Remplacement portes et fenêtres
05/06/2014	SOHIER Michel	La Perrière	Pose d'un abri de jardin
13/06/2014	BERNOT Claude	7 rue de L'Orme	Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre
20/06/2014	BOUIN Christophe	12 route de Guyac	Pose d'un portail et construction d'un muret
27/06/2014	AUFFRAY Anthony	8 ruelle du Rougeret	Pose d'un portail et d'une clôture
02/07/2014	BILLORÉ Nicolas - COURTOIS Delphine	6 Les Molières	Pose d'un portail
25/07/2014	BUSSON Thomas - BARON Agathe	29 Coavou	Pose d'une clôture
22/09/2014	LEBRUN Jean-Lionel	29 résidence des Hortensias	Création d'une arrière cuisine

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
04/06/2014	HERCOUËT Clément - LEFORT Audrey	23 rue de La Croix Nergan	Construction d'une maison d'habitation
20/06/2014	BUSNEL Marc	7 rue du Jard	Construction d'une maison d'habitation

Travaux

Travaux réalisés

>>> PLACARD CLASSE CM1-CM2 AU GROUPE SCOLAIRE 123 SOLEIL

La classe CM1-CM2 tenue par Mme DUFOUR et qui avait été réaménagée pour cette nouvelle rentrée 2014-2015, a fait l'objet d'achat et d'installation de nouveaux placards et ceci après décision du conseil municipal.

Après consultation des entreprises, c'est la Société Eugène DENIS qui a été retenue pour un montant de 1 081,70 € H.T



>>> GARAGE VÉLOS ET RANGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE 123 SOLEIL

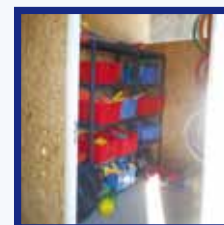
C'est le personnel des services techniques de la commune qui a, pour cette rentrée, aménagé le garage à vélos de la cour d'école primaire sous le préau.

Désormais, les écoliers peuvent déposer leur vélo toute la journée dans ce local qui ferme à clés et en toute sécurité.

C'est aussi dans ce même local, qu'un placard de rangement fermé,



a également été aménagé avec des étagères afin de déposer les accessoires de sports (ballons, cerceaux, accessoires divers...) pour les différentes activités sportives de la semaine.



Pré-rentree

L'année scolaire 2014-2015 a débuté le 1^{er} septembre, jour de pré-rentree, autour d'un pot de l'amitié réunissant le personnel communal, les bénévoles intervenant à l'accueil périscolaire, l'équipe enseignante et les élus. Ce fut un agréable moment d'échange sur les nouvelles organisations scolaires.

Effectifs

Cette année, le groupe scolaire « 1,2,3 soleil » accueille 153 élèves réparties en 6 classes.

- CM1-CM2 : 25 élèves, Mme DUFOUR
- CE2-CM1 : 27 élèves, Mme MENARD
- GS-CE1 : 26 élèves, Mme LAHAYE
- CP : 25 élèves, Mme LECLUSE
- GS-MS : 24 élèves, Mme TOUTAIN et Mme HERNIO
- TPS-PS-MS : 26 élèves, Mme BREMONT et Mme SALMON



Mise en place des TAP (Temps Activités Périscolaires)



Dès le 2 septembre, Sandrine HERNIO et son équipe, Christine CAVAN et Aurélia CHARLES, ont appliqué le nouveau rythme journalier. En ce premier jour les enfants du cycle 3 (CE2-CM1-CM2) ont pu expérimenter les nouvelles activités de fin de journée avec des jeux collectifs.

Les activités se déroulent sur deux temps pour chaque cycle (2 et 3) : activités collectives une après-midi et activités manuelles l'autre après-midi pour la première période (septembre/octobre).

En activités collectives, les enfants ont participé à des olympiades et à une course d'orientation sur le terrain stabilisé, ils ont également joué au dodgeball sur le soccer et aux gendarmes et aux voleurs.

Leur esprit créatif s'est exprimé autour du modelage (avec une pâte maison crée par Christine), de la création de pot

de crayon en mosaïque, de nichoirs et de portes monnaies en briques de lait (recyclage de matériaux).

Pour les enfants de la maternelle, les TAP ont lieu pendant la sieste, de 13 heures 30 à 14 heures 15, avec Sophie SALMON et Sandrine HERNIO. Les enfants de Grande Section (GS) qui ne veulent pas dormir sont pris en charge par Nicole RUELLAN en atelier de création artistique en lien avec l'activité des GS de la classe de Madame LAHAYE.

Les enfants sont très enthousiastes et Sandrine évoque une bonne surprise face à leur participation.

Service hebdomadaire

Le camion de la Boucherie charcuterie «La Chantelouas» stationne tous les mercredis de 11h45 à 12h45 sur le parking de la boulangerie à l'entrée du bourg. Cet arrêt sur place hebdomadaire, est complété par une tournée effectuée le vendredi après-midi dans les lotissements et villages aux alentours.

La Chantelouas est la seule société de la région à pouvoir proposer ce concept à l'ancienne et qui redevient porteur.

La Chantelouas propose une gamme de produits artisanaux issus de viandes sélectionnées chez le producteur puis tous découpés et élaborés par sa propre équipe hautement qualifiée.



Boculé, un village solidaire

Au Boculé, village à la limite entre TRÉLIVAN et TRÉBÉDAN, il fait bon vivre, et ceci grâce à la solidarité des habitants. Début septembre plusieurs habitants ont décidé de nettoyer et de curer les deux fontaines du village (fontaines utilisées pour l'arrosage). Encore bravo à l'équipe !



Joutes nautiques

Kiwanis Dinan Pays de Rance, association qui recueille des fonds pour venir en aide à l'enfance défavorisée par la maladie ou en difficultés, a organisé le 14 juillet au port de DINAN «Les joutes nautiques».

Depuis de très nombreuses années, la commune est sensibilisée à cette cause et une équipe est formée tous les ans pour ces jeux. Cette participation a permis à 4 enfants de la commune d'effectuer leur baptême de l'air le 31 mai à l'aérodrome de DINAN.

Merci à Muriel et à son équipe.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus). Vous n'êtes plus scolarisé, quel que soit votre niveau de formation et de diplôme. Vous avez des questions concernant votre avenir professionnel :

- >>> Quel métier faire ?
- >>> Comment et où se former ?
- >>> Comment chercher un emploi, un apprentissage?
- >>> Où accéder à des offres d'emploi et comment y répondre ?...

Mais aussi des questions concernant votre vie quotidienne :

- >>> Se déplacer, passer son permis ?
- >>> Se soigner, se loger, accéder à des loisirs ?
- >>> Partir à l'étranger ? ...

La Mission Locale propose un accueil et un accompagnement qui vous correspondent:

A Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social),
Sur une permanence proche de chez vous.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous :
www.missionlocale-paysdedinan.fr

[www.facebook.com / Mission Locale du Pays de Dinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan)
Tél. 02.96.85.32.67

Quelques idées pour ce semestre :

>>> **Déplacement** au Forum des emplois saisonniers d'hiver de Chamonix en Octobre,

>>> **Ateliers** : recherche de contrats d'apprentissage, soutien au code de la route et permis, départ à l'étranger, formation PSC1 (premiers secours)...

>>> **Exposition** des talents de jeunes « Faut que ça bouge »...





Complémentaire santé : la CPAM peut vous aider

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux. L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Selon vos ressources, l'Assurance Maladie vous accompagne pour bénéficier d'une complémentaire santé. Elle vous propose :

- **la Couverture Maladie Universelle Complémentaire – la CMUC**
- **ou l'Aide pour une Complémentaire Santé – l'ACS**

>>> La CMUC

- Avec la CMUC, **vos soins sont pris en charge à 100% sans avance de frais**, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonnés.
- Vous accédez à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.**

Conditions pour en bénéficier :

- résider en France depuis plus de 3 mois
- être en situation régulière
- avoir des revenus annuels inférieurs au plafond*

>>> L'ACS

De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? **Contactez votre CCAS qui pourra vous accompagner dans vos démarches.**

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources* :

- Avec l'ACS, **une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge.** Vous recevez l'aide sous forme d'un **chèque** à remettre à la complémentaire santé de votre choix. Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

- **Autre avantage : vous avez droit au tiers payant**, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais. Vous accédez également à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.**

Quel est le montant de l'ACS ?

	aide nationale (à déduire de votre cotisation annuelle)
moins de 16 ans	100 €
16 – 49 ans	200 €
50 – 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réévalués chaque année.

Comment faire votre demande de CMUC ou d'ACS?

Contactez le CCAS dans votre mairie.

Pour plus d'informations, consultez le site www.ameli.fr

Bon à savoir !

Bénéficiaires de la CMU et de l'ACS, le centre d'examen de santé de la CPAM vous propose un examen de santé gratuit tous les ans. Une matinée d'examen et de conseils personnalisés pour faire le point sur votre santé.

composition du foyer	CMUC		ACS	
	plafond annuel	plafond mensuel	plafond annuel	plafond mensuel
1 pers.	8 645 €	720 €	11 670 €	973 €
2 pers.	12 967 €	1 081 €	17 505 €	1 459 €
3 pers.	15 560 €	1 297 €	21 006 €	1 751 €
4 pers.	18 153 €	1 513 €	24 507 €	2 042 €
5 pers.	21 611 €	1 801 €	29 175 €	2 431 €
par pers. suppl.	+ 3 457,807 €	+ 288,151 €	+ 4 668,040 €	+ 389,003 €

*Plafond de ressources CMUC et ACS (au 1/07/2014)

L'élagage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an.* L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Comment ça marche ?

Techniques d'élagage

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, ERDF expérimente la « girafe » et « l'élagage hélicoptéré ».

Expérimentation de l'élagage par « girafe »

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Expérimentation de l'élagage par hélicoptère

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu appropriés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne un mois pour élaguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'élaguer environ 6 km de ligne.

Les nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

Girafe ▼

Élagage hélicoptéré ▼

30 000 km

C'est la longueur de lignes élaguées chaque année



Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respecte pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

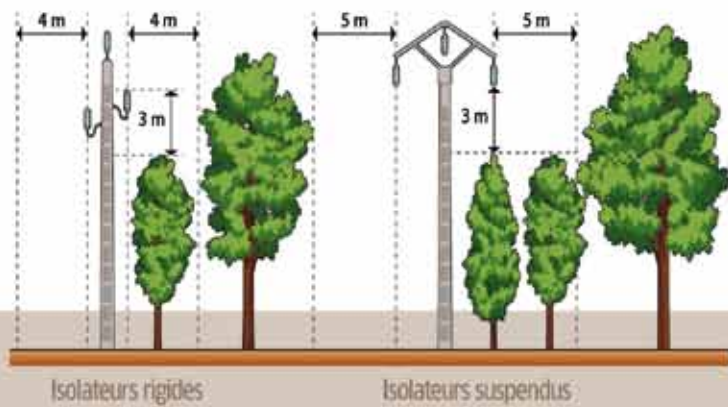
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux



L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

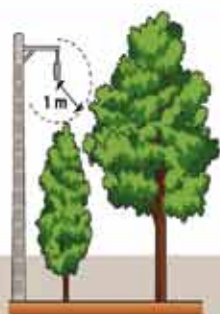
Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC T1-201)



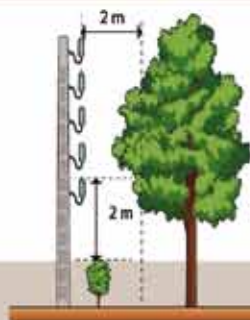
Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

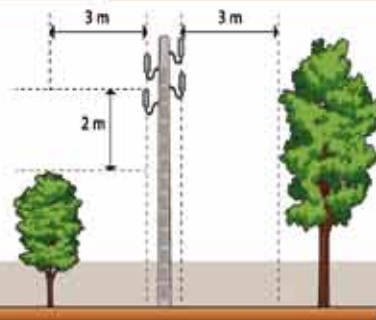


Lignes isolées basse tension (BT)



En agglomération

Lignes basse tension (BT)



Hors agglomération

Arts et culture

L'association présidée par Mireille LATTE propose 3 activités

■ Le mercredi

GYM avec 2 groupes, Maison du Temps Libre
18h45 : groupe remise en forme
20h : séance tonique
Les cours sont assurés par JAOUEN Mickaél (professeur de sport)

■ Le jeudi

Jeux de scrabble de 14h30 à 17h30, Maison des Associations
Danse bretonne de 17h30 à 19 h, Maison du Temps Libre

L'association a prévu 2 rendez vous cette année :

- FEST DEIZ le 12 octobre 2014
- EXPOSITION D'ART les 22 et 23 novembre 2014

Les personnes intéressées par ces activités peuvent se présenter aux lieux et horaires des ateliers.



Cyclisme des élus

Le championnat de Bretagne des élus s'est déroulé le samedi 6 septembre à ST EVAREC nous étions 3 représentants de la commune à participer : JEGO Daniel, NICOLAS Jean-Charles, MERDRIGNAC Stéphane.

Nous avons porté haut les couleurs de VILDÉ, puisque Jean-Charles est champion de Bretagne pour la 5^e fois, Stéphane a terminé 6^e et Daniel 11^e.

Le championnat de France des élus s'est déroulé le samedi 20 septembre à FLEURY SUR ORNE dans le Calvados. Nous sommes allés de nouveau tous les trois participer au championnat, pas de podium pour cette fois, Jean-Charles a fini 4^e du contre la montre qui se courait le matin et 6^e de la course en ligne de l'après midi. Daniel et Stéphane ont participé au contre la montre et à la course en ligne, ils finissent dans le peloton.

Bravo à nos champions !



Les cyclos

L'activité du club des cyclos était à plein régime durant cette période estivale. Les membres du club après la traditionnelle sortie par le CAP FREHEL début juin se sont retrouvés autour d'un pique nique à l'espace détente et jeux de VILDE.

Des sorties de 80 et 90 kms ont eu lieu tous les dimanches matins. L'assemblée générale et le renouvellement des licences pour l'année 2015 se fera au cours du mois de novembre.

Le club salue les bonnes performances des cyclos sportifs: JEGO Daniel, MERDRIGNAC Stéphane, NICOLAS Jean-Charles respectivement 11^e, 6^e et 1^{er} au championnat de Bretagne des élus, ainsi que le passage de NICOLAS Sylvain en division 2 après sa victoire à BAGUER PICAN.

Le club est ouvert à tous les cyclistes qui souhaiteraient nous rejoindre. Tél 02.96.27.69.55

La société de chasse

La société de chasse a tenu son assemblée générale le vendredi 12 septembre et un nouveau président a été élu. La composition du bureau est la suivante :

LAME Thierry :	Président
DELAMOTTE Jacky :	Vice Président
BAUJARD Thierry :	Secrétaire
LEBAS Hermann :	Secrétaire adjoint
DELAMOTTE Magali :	Trésorière
SALMON Julien :	Trésorier adjoint
CADOL Guillaume :	Membre

Le bilan de la saison 2013/2014 est satisfaisant et les chasseurs sont prêts pour l'ouverture.

Le président, les membres du bureau ainsi que tous les sociétaires remercient les agriculteurs et les propriétaires pour la mise à disposition de leurs terres.

La chasse a organisé un repas chevreuil à emporter le samedi 11 octobre. Pour tout problème de dégât occasionné par les renards, sangliers, lapins, etc., n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions intervenir dans les plus brefs délais.

Téléphone : 06.83.86.54.12 ou 02.96.82.11.63 .

Le Président, LAME Thierry

L'association des randonneurs

La sortie à OUESSANT a eu beaucoup de succès. 150 personnes ont pu fouler cette île au gré de leurs envies.

Le 20 septembre se déroulait à la salle des fêtes de la LANDEC l'assemblée générale à laquelle étaient conviés les maires des 9 communes. Les responsables communaux et le président ont présentés le calendrier définitif de la saison et ont procédé à l'élection du nouveau bureau qui reste inchangé à l'exception du poste de trésorier.

Président : MENARD Pierre
Secrétaire : LECUYER Michel
Secrétaire adjoint : LEGOUT Claude
Trésorière : CAMPION Gisèle
Trésorier adjoint : GODARD Yvette

Chaque 1^{er} dimanche du mois jusque juin a lieu une randonnée de 3 boucles différentes dans chaque commune.

Le départ se fait à 14h30 précises de la salle polyvalente et le retour, vers 17h30 est suivi d'un goûter offert par la municipalité.

Le 5 octobre à SAINT MICHEL DE PLELAN

Le 2 novembre à PLOREC

Le 7 décembre à LANGUEDIAS

Le 4 janvier à PLELAN LE PETIT

Le spectacle annuel aura lieu le 30 janvier avec la venue de l'humoriste imitateur Laurent Chandemerle avec en première partie une invité surprise.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places auprès des responsables communaux : Claudine Miriel : 02.96.27.09.31 et Annie Rehel : 02.96.27.05.45



L'amicale laïque

Septembre terminé et les enfants de retour sur les bancs de l'école entraînent la reprise des activités de l'amicale laïque.

Le vide-grenier a d'ores et déjà eu lieu le 14 septembre dernier : le climat doux a permis l'installation de tous les exposants à l'extérieur, sur le parvis de la mairie, amenant plus de convivialité et de visibilité pour les visiteurs.

Une vente de bulbes pour les plantations automnales s'achève et il est également prévu une vente de chocolats et sapins Nordamnn pour les fêtes de fin d'année.

Le comité des fêtes

Le feu d'artifice ainsi que le repas du 12 juillet se sont bien passés. Les convives ont été heureux de découvrir la cantine scolaire, un lieu qui pour certains leur était inconnu.

Le comité des fêtes s'est réuni le 26 septembre afin d'organiser les manifestations de l'année.

Une soirée théâtre est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2015 ainsi qu'un marché aux plantes au second trimestre. Ce dernier est une innovation qui demande de la préparation, alors tous à vos boutures! Le bureau reste inchangé, personne n'a souhaité remplacer l'équipe existante :

Président : REHEL Alain
Vice président : DAULY Pierre
Secrétaire : LEMOINE Monique
Secrétaire adjointe : LEFORT Thérèse
Trésorière : HESRY Annie
Trésorier adjoint : LEBRETON Patrick

Les personnes souhaitant rejoindre le Comité des fêtes sont les bienvenues.



Le club de l'amitié

Le club se réunit tous les 15 jours, le vendredi à 14 heures.

- Octobre : 10 et 31 octobre
- Novembre : 14 et 28 Novembre
- Décembre : 2 décembre, à 12 heures : Sortie Dîner-Cabaret à SAINT-MALO. S'inscrire au club.
13 décembre à 12 heures : Repas de fin d'année «Bistrot de campagne».

L'art floral reprend cette année une fois par mois.

Le 10 septembre une sortie a eu lieu dans le golfe du Morbihan. Nous avons passé une excellente journée.

L'amicale laïque remercie tous les bénévoles pour leur investissement et accueille chaleureusement tout parent souhaitant s'investir, échanger, proposer... Grâce à la mobilisation de chacun, nous avons gagné sur l'année 2013/14 - 7837 €, permettant ainsi de financer une partie des projets pédagogiques des enfants de la commune.

Le bureau :
Président - LAGRANGE Didier; Vice-président - JEGO Marjory;
Trésorière - DAULY Delphine; Trésorière adjointe - COLLIN Emilie;
Secrétaire - GODARD Chrystelle; Secrétaire adjointe - DORY Carline



Rance Poker Club

Votre association de poker Ludique et sans argent, près de chez vous !

Développement du POKER No Limit Texas Hold'em (NLTH) de niveau amateur, avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police des jeux).

Notre association loi 1901 a été créée en juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan).

Président : Xavier Cabuy
Trésorier : Fabien Lengronne
Secrétaire : Sébastien Vingtier.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur à droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de la commune tous les LUNDIS à partir de 20h00. Attention: l'accès de la salle (rue de l'école) est interdite aux moins de 18 ans et aucun enjeu d'argent est autorisé.

Comme en 2013, il y a beaucoup de championnats successifs et des nouveautés en 2014, sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat Grandes Surfaces ou autres commerces de votre choix, tickets d'entrée pour des tournois officiels dans des casinos ou cercles, cotisations futures gratuites). Le budget global des lots redistribués en 2014 atteindra les 1800 € ! Le Président précise bien : "Aucun lot en argent liquide ou par chèque ne sera redistribué directement aux adhérents gagnants ; notre club associatif respecte scrupuleusement la loi afin de valoriser une saine et belle image du poker moderne".

ÇA VOUS TENTE D'APPRENDRE, D'ESSAYER, OU MÊME DE VOUS AMÉLIORER ?

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!! À BIENTÔT !!!

Renseignements :

06 50 58 80 60 ou xavier.cabuy@orange.fr.



Association «Autour d'Émeric et d'Anthony»

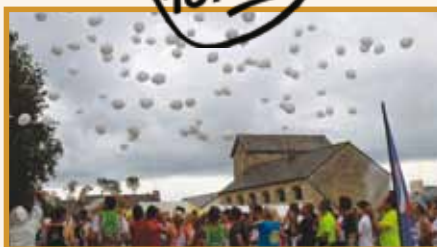
L'association a organisé le 28 juin 2014 les 5^{èmes} Foulées d'Émeric et Anthony, une manifestation sportive qui regroupe une course à pied nature de 14,5 kms à travers routes, chemins et sous-bois entre VILDE-GUINGALAN, LA LANDEC et SAINT MAUDEZ, deux courses enfants, une marche populaire, avec en nouveauté cette année, une marche nordique.

Le mauvais temps, l'effet « Coupe du Monde de football » et quelques festivités qui se tenaient ce même jour, ont sensiblement pénalisé la réussite de cette journée : public clairsemé, participants peu nombreux à la marche nordique et aux courses enfants.

Les membres du bureau remercient toutefois les 163 coureurs qui ont répondu présents et l'ensemble des bénévoles et sponsors pour leur soutien et leur fidélité.

Ces 5^{èmes} Foulées étaient également l'occasion de fêter le 10^{ème} anniversaire de la création de l'association symbolisé par un lâcher de ballons très émouvant et par la distribution d'un sac à dos spécialement conçu pour l'évènement à tous les bénévoles.

Les bénéfices réalisés lors de ces Foulées et grâce aux différents dons reçus par le biais d'autres associations ou partenariats (Portes



Ouvertes à la Ferme des JUBIN à QUEVERT, dons aux obsèques de Marisa SCHER, actions humanitaires réalisées par quatre étudiantes à BROONS, dons de la Banque Populaire de l'Ouest et du Club Kiwanis du Pays de DINAN, etc.) ont déjà permis de remettre un chèque de 2 000 euros à l'association « PETITS PRINCES » à PARIS le 17 août dernier, sans oublier la distribution de jeux, jouets, livres, DVD, consoles de jeux, lecteurs DVD dans les services pédiatriques de l'Hôpital Sud à RENNES le 26 mai 2014.

L'association poursuit son engagement à redonner le sourire aux enfants gravement malades et vous donne rendez-vous pour les 6^{èmes} Foulées d'Émeric et Anthony le **SAMEDI 27 JUIN 2015**.





École de Foot

Lieux d'entraînements pour les catégories de joueurs :

Le Mercredi

- U6 à U11 de 14h00 à 15h30 Stade de Plélan le Petit
- U12 à U13 de 14h00 à 15h30 Stade de Vildé-Guingalan
- U14 à U15 de 16h00 à 17h30 Stade de Vildé-Guingalan
- U16 à U18 de 18h00 à 19h30 Stade de Plélan le Petit

Le Vendredi

- U10 à U11 de 17h00 à 18h00 Stade de Plélan le Petit
- U14 à U15 de 18h00 à 19h00 Stade de Plélan le Petit
- U16 à U18 de 19h00 à 20h00 Stade de Plélan le Petit

L'école de Foot compte 150 licenciés.



Equipe U8-U9

Responsable : Claude RUELLAN



Equipe U10-U11

Responsables : Laurent LEMBOURG - Ronald PIERRE



Equipe U12-U13

Responsables : Didier LORRE – Didier BELOT – Eric COCHERIL



Equipe U18

Responsables : Patrick LAME – Patrick TREUST – Jérémy GICQUEL

A.S.C. Vildé seniors

Une nouvelle saison footballistique vient de commencer avec de nouveaux dirigeants, un nouveau président et de nouveaux joueurs. En effet, nous avons eu le grand bonheur d'avoir une bande de copains qui ont signé leur licence à l'ASC VILDE GUINGALAN. Nous pouvons remercier cette famille vildéenne d'être revenue dans le club de leur commune et d'avoir entraîné leurs copains. Nous avons aussi le renfort de jeunes joueurs issus de l'école de foot du groupement VILDE-PLELAN.

Tous ces éléments ajoutés au cadre de l'année passée nous ont permis d'engager 2 équipes en championnat (division 1 et division 3), ceci nous laisse envisager de beaux derbys locaux.

La préparation d'avant saison s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous pour « la journée retrouvaille » entre joueurs et bénévoles (jeu de palets et belote).

Un beau parcours en début de saison (coupe de France et championnat pour les 2 équipes) est un encouragement pour la suite de la saison.

Nous comptons sur tous les vildéens pour soutenir nos équipes lors des matchs (l'équipe B joue à 13 heures et l'équipe A à 15 heures le même dimanche).

Un concours de palets a eu lieu le 4 octobre. Le samedi 15 novembre nous vous proposons un COUSCOUS (soit sur place ou à emporter).

Inscriptions au 02.96.27.06.94. Nous comptons sur votre participation. Nous vous remercions à l'avance pour votre soutien.

Sentiments sportifs.

Agenda

des événements

Mardi 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre suivi du repas des aînés

Samedi 23 et Dimanche 24 NOVEMBRE

Exposition manuelle ART et CULTURE

Dimanche 04 JANVIER 2015

Voeux de la municipalité

Dimanche 25 Janvier 2015

LEHON LOTO de l'Amicale laïque

Vie paroissiale

Pour l'inscription de vos enfants à la catéchèse ou tout renseignement :

MAISON PAROISSIALE

27 Place de l'église

22980 PLELAN LE PETIT

02.96.82.19.99 (laisser votre message)



Mardi
11 novembre 2014
à 11h30
Cérémonie
au monument
aux morts

Repas des aînés
Maison du Temps Libre

INFORMATIONS PRATIQUES - NUMÉROS UTILES

ÉCOLE - Groupes scolaire «1, 2, 3 soleil»

Primaire : 02 96 27 09 05
Maternelle : 02 96 27 02 13
Cantine scolaire : 02 96 82 16 61
Garderie : 02 96 27 02 13

SANTÉ

Maison médicale : 02 96 27 01 09 ou 02 96 27 01 79
Pharmacies :
KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT) : 02 96 27 62 73
COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN) : 02 96 85 05 33
Hôpital René PLÉVEN : 02 96 85 72 85
Polyclinique du Pays de Rance : 02 96 85 85 85
Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : 119
Maison du Département : 02 96 85 81 60
Drogue - Tabac - Alcool Infos : 113 ou 0 800 23 13 13
Solitud'Écoute : 0 800 47 47 88

COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté (accueil) : 02 96 87 14 14
Déchetterie des Landes Fleuries (QUÉVERT) :
02 96 87 51 37

ÉNERGIES

EDF : Dépannage électricité : 0 810 333 122
Dépannage gaz : 0 810 433 022

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

URGENCES SAMU : 15

APPEL URGENCES : 112